Pharmacie.ma
Tout savoir sur la pharmacie

La CSPM exhorte l’arrondissement de Sbata de «respecter la loi»

Compte Test - 2023-03-12 20:27:30 - Vu sur pharmacie.ma

Par un avertissement rendu public le 8 mars 2023, la Confédération des Syndicats des pharmaciens du Maroc (CSPM) reproche à l’arrondissement de Sbata de faire «l’exercice illégal de la pharmacie». Le courrier en question mentionne de nombreux dépassements constatés par cette représentation syndicale. En effet, la CSPM a relevé, dans son écrit, plusieurs faits qu'elle considère comme des violations de la Loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie, à commencer par les appels d’offres lancés par cette administration. À cela, s’ajoutent plusieurs infractions, entre autres, le stockage des médicaments et leur distribution dans les locaux dudit arrondissement. Et aussi invraisemblable que ça puisse paraître, l’annonce de la disponibilité des médicaments a été faite moyennant un affichage des photos de leurs boîtes sur un écran placé sur la devanture de l’arrondissement. Après avoir énuméré dans son «courrier-avertissement» la totalité des griefs constatés et qui ont mis en rogne les pharmaciens, la CSPM a signifié à l'arrondissement de Sbata de se conformer aux lois en vigueur dans un délai de 8 jours. Dans le cas contraire, la CSPM se réserve le droit d’entamer une procédure en justice afin de faire valoir les droits des pharmaciens.